

Reconstruction des passerelles du petit pré dans la commune de Saint-Brieuc

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

202503201

Date limite de remise des plis

24/04/2025 à 12:00

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Ville de Saint-Brieuc

Direction Nature en Ville et Espace Public / Ouvrages d'art
Représentant : Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Brieuc

Adresse : Mairie de la Ville de Saint-Brieuc
1 Place du Général de Gaulle
CS 72365
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
Téléphone : 02 96 62 54 00
Courriel : marchespublics@sbaa.fr

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Reconstruction des passerelles du petit pré dans la commune de Saint-Brieuc.**

Le présent marché a pour objet des travaux à réaliser pour la reconstruction des deux passerelles du petit pré (nommée passerelle du petit pré 1 et passerelle du petit pré 2), permettant de franchir la rivière de Gouëdic dans la commune de Saint-Brieuc.

| Code CPV | Libellé CPV |
|------------|----------------------------------|
| 45220000-5 | Ouvrages d'art et de génie civil |

■ Caractéristiques principales du contrat :

| | |
|---|--|
|  Objet du contrat | Reconstruction des passerelles du petit pré dans la commune de Saint-Brieuc |
|  Acheteur | Ville de Saint-Brieuc |
|  Type de contrat | Marché ordinaire de travaux |
|  Structure | Lot unique |
|  Lieu d'exécution | les travaux seront réalisés sur les 2 passerelles du Petit Pré franchissant la rivière de Gouëdic, à Saint-Brieuc. |
|  Délai | Délai prévisionnel de 17 semaines à compter de l'OS de démarrage des prestations dont 4 semaines de préparation |
|  Développement durable | Clause environnementale - Critère environnemental |
|  Pénalités de retard | Confère article 8.1 du CCAP |
|  Variation des prix | Révisibles (formule), avec index de référence |
|  Nature des prix | Prix unitaires |

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé et planning indicatif de la consultation :

| | | |
|---|--|-----------------|
|  | Publication de la consultation | mars 2025 |
|  | Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat | avril 2025 |
|  | Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs | avril /mai 2025 |
|  | Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles | mai 2025 |
|  | Classement des offres et attribution du contrat | juin 2025 |
|  | Information des candidats non retenus | juin 2025 |
|  | Signature et notification du contrat | juillet 2025 |
|  | Démarrage des prestations | août 2025 |

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>, sous la référence « **202503201** »..

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP
- DQE
- Etudes géotechniques de conception mission G2 (AVP, PRO) de la société SOLCAP,
- Récépissés de Déclaration de projet de Travaux,
- Rapport de repérage géologique de l'amiante environnemental réalisé par le Bureau GDA,
- Plans.

Modifications de détail sur le dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats sont invités à effectuer **une visite recommandée** mais non obligatoire du site.

Chaque entreprise, doit avoir une connaissance parfaite des lieux et avoir apprécié personnellement la nature des travaux afin d'anticiper de manière exhaustive toutes les conditions d'accès et les moyens nécessaires pour réaliser les travaux. Elle doit en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.megalisbretagne.bzh>.

A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Variantes :**

- Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- Une **variante de type solution alternative peut être proposée par le candidat** dans les conditions suivantes :

| Solution alternative | Descriptif |
|----------------------------|---|
| Fondations des passerelles | Le candidat peut proposer une variante sur le système de fondation des passerelles. |

Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de la variante présentée.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|-------------------------------|--|
| Situation juridique | |
| Déclaration du candidat (DC2) | <i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i> |
| Lettre de candidature (DC1) | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)</i> |

| | |
|--|---|
| | <i>disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i> |
| Capacité économique et financière | |
| Chiffre d'affaires | <i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i> |
| Capacité technique et professionnelle : minima exigés | |
| Certificats de qualité | Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité ou équivalence |
| Moyens humains | <i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i> |
| Moyens techniques | <i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i> |
| Qualifications professionnelles | <i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i> |
| Références Travaux | <i>Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i> |

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Composition de l'offre à remettre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|-------------------|---|
| Acte d'engagement | Acte d'engagement |
| BPU | Bordereau de prix unitaire |
| DQE | Détail quantitatif estimatif |
| Mémoire technique | <p>Le Mémoire technique devra comporter les éléments suivants :</p> <p>1/ la méthodologie des prestations :</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il indique les détails sur la façon dont il prévoit de gérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la démolition, * la reconstruction, * les délais, * les risques associés aux prestations. <p>2/ la prise en compte des contraintes d'accès aux ouvrages</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il détaille la façon dont il prévoit de gérer les accès</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>contraints aux ouvrages pour le chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> * type d'engins, * préservation des arbres, * reconstitution des abords., * et autres dispositions qu'il envisage. <p>3/ le planning prévisionnel du candidat</p> <p>Il est attendu que le candidat propose un planning afin de connaître l'organisation spatiale et temporelle des travaux à réaliser par l'entreprise.</p> <p>4/ l'impact environnemental de la proposition du candidat sur les sites</p> <p>Il est attendu l'approche écologique du candidat qu'il envisage de mettre en oeuvre sur le chantier comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> * utilisation de bois durable, * gestion de ses déchets de chantier, * techniques réduisant l'empreinte carbone, * préservation du cours d'eau à proximité * et d'autres propositions du candidat pour respecter l'environnement du chantier. |
|--|---|

Nommage des pièces du marché par le candidat :

MARCHE N° 2 0 2 5 0 3 2 0 1

Ex de nommage des pièces à fournir dans l'offre :

| Document | Descriptif | Nommage des pièces | Format attendu |
|-------------------|------------------------------|---|--|
| AE | Acte d'engagement | Numéro du Marché_ AE_ Nom de l'ENTREPRISE | - modifiable, complété, non signé |
| BPU | Bordereau de prix unitaire | Numéro du Marché_ BPU_ Nom de l'ENTREPRISE | - PDF et - excel ou calc |
| DQE | Détail Quantitatif Estimatif | Numéro du Marché_ DQE_ Nom de l'ENTREPRISE | - PDF et - excel ou calc |
| Mémoire technique | Mémoire technique | Numéro du Marché_ MEM_ Nom de l'ENTREPRISE | PDF |

Précision concernant la remise de l'acte d'engagement (AE) :

Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse de l'offre.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
Pôle Rédaction des Marchés
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie

22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. **Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.**

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Certificat électronique :

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. **Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.**

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. **En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.**

Les dossiers qui seraient reçus après la date et l'heure limites précitées et/ou ne respectant pas les conditions de transmission ne seront pas ouverts et déclarés irrecevables.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Examen des candidatures

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| 1. Prix (50 %) | <p>Prix : Évaluation du critère prix au regard du prix total des prestations, apprécié sur la base du montant total du détail quantitatif estimatif (DQE).</p> <p>- La règle de calcul pour le critère prix et donné dans la formule suivante : $\text{Note sur 50} = (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre présentée par le candidat}) * 50$</p> <p>Le DQE joint au présent marché permet également de fournir un support pour l'analyse des offres, duquel découlera la note obtenue pour chaque candidat. Le candidat dont le montant total du DQE est le plus bas, obtient la meilleure note du critère Prix.</p> |
| 2. Valeur technique (40 %) | Valeur technique notée au vu du mémoire technique à partir des sous-critères indiqués : |
| - Méthodologie des prestations appliquées à la réalisation des travaux (20 pts) | - Qualité de la méthodologie des prestations à réaliser sur le chantier |
| - Prise en compte des contraintes d'accès (10 pts) | - Qualité de la prise en compte des contraintes d'accès aux ouvrages |
| - Planning prévisionnel des travaux (10 pts) | - Cohérence du planning proposé par le candidat. |
| 3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) | - Qualité de l'impact environnemental du candidat sur le chantier. |

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**
 Les critères sont notés : **Sur la pondération.**
 La note totale est notée : **Sur 100.**

■ Autres dispositions à la notation :

- Application d'un barème :

Les éléments d'appréciation les plus fins du critère se verront attribuer une note selon le barème suivant :

- Absence : 0 %
- Insuffisant : 20 %
- Passable ou moyen : 40%
- Adéquate ou satisfaisant : 60%
- Bon ou supérieur : 80 %
- Très bon ou exceptionnel : 100 %

- Équité des notes des critères :

Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et des critères « valeur technique » et « Performances en matière de protection de l'environnement »,

- la note du candidat le mieux noté en terme de « valeur technique » sera ramenée à 40. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 40 (Valeur technique)

Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)* 40]

- la note du candidat le mieux noté en terme de « Performances en matière de protection de l'environnement » sera ramenée à 10. Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle.

Note maximale : 10 (Performances en matière de protection de l'environnement)

Total note finale du candidat : [(note du candidat/meilleure note)* 10]

Note globale :

La note globale est l'addition des notes de l'ensemble des critères : prix, valeur technique et performances en matière de protection de l'environnement.

Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

| Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants : | |
|--|--|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur. |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation. |

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif

de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. **Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges.** Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. **Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur ou par entretien (présentiel / visioconférence).** Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Avant notification du contrat :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire **qu'à la condition de produire dans un délai imparti de 5 jours calendaires les documents justificatifs* requis par l'acheteur** et exigés par la réglementation :

* Les attestations ont date de valeur à partir de la date de la demande du maître d'ouvrage.

| Document | Descriptif |
|--|---|
| Acte d'engagement | Acte d'engagement signé – si incomplet à la remise de l'offre ou négociation. |
| Attestation d'assurance | Attestation d'assurance contre les risques professionnels et assurance décennale – à jour |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales – de moins de 6 mois |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise – de moins de 6 mois |
| Attestation de versement de congés payés et de chômage intempéries | Le certificat attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries. |
| Extrait KBIS | A remplacer par le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (nouvelle article R2143-9 du Code de la Commande Publique) |
| Pouvoir de signature | Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise (sauf s'il est nommé au numéro d'identification délivré par l'Insee) |
| Travailleurs étrangers | La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi datant de moins de 6 mois |
| PV Comité social et économique | Procès-verbal de la réunion du comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés. Nous attendons un document qui prouve la tenue du CSE avec occultation des informations confidentielles. |
| Redressement judiciaire | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire |

| | |
|-----|--|
| RIB | RIB du titulaire et/ou des co-traitants si tel est le cas. |
|-----|--|

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, **les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions** par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Seules les demandes adressées dans ce délai feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

Seulement en cas d'empêchement sur Megalis, il convient de s'adresser à :

Madame LAUBE Françoise
Rédacteur marchés publics - Saint-Brieuc Armor Agglomération

Téléphone : 02.96.77.60.13

Courriel : marchespublics@sbaa.fr

Site internet : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Pour renseignements techniques, il convient d'adresser la demande de renseignements sur le profil d'acheteur :

Site internet : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
CS 44416
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28

Courriel : greffe.ta-rennes@jurdadm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

 **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)